

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 fr. la ligne
Reclames..... 1 fr. 50
Annonces anglaises..... 3 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Comfart, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 12 fr.
Autres départements..... 6 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale..... 7 fr. 16 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18

BOURSE DE PARIS

D. 18 octobre 1881

100 français.....	84 57	Crédit mobilier.....	751
100 amortissable.....	85 75	Crédit Lyonnais.....	90 7
100 nouveau.....	84 67	Mobilier espagnol.....	910
100 français.....	116 87	Union générale.....	2340
100 5 0/0.....	83 75	Foncière lyonnaise.....	765
100 6 0/0.....	83 75	Autrichiens.....	765
100 6 0/0.....	15 70	Lombards.....	351
100 6 0/0.....	15 70	Sarragosse.....	585
100 6 0/0.....	15 70	Nord-Espagne.....	675
100 6 0/0.....	15 70	Transatlantique.....	2335
100 6 0/0.....	15 70	Suez.....	2335
100 6 0/0.....	15 70	Consolidés à Londres.....	99 1/16
100 6 0/0.....	15 70	Panama.....	210

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

FIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 18 octobre.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Tous les membres du cabinet assistaient à la délibération qui a duré à peine trois quarts d'heure.

A dix heures et demie, les ministres se sont séparés après avoir reçu communication des dépêches concernant la Tunisie.

Il en résulte qu'hier la colonne, devant opérer à Tabessa sur Radjha, avait fait un mouvement en avant.

Le général Saussier et les troupes dont il a le commandement ont commencé ce matin leurs opérations.

LA RÉFORME DE LA MAGISTRATURE

Paris, 18 octobre

On se souvient que le Sénat n'a pas encore statué sur le projet de loi relatif à la réforme de la magistrature que la Chambre a voté au cours de sa dernière session. La commission sénatoriale qui a examiné ce projet a déposé son rapport qui est l'œuvre de M. Bérenger, et le Sénat pourra, s'il le veut, mettre en discussion les conclusions de ce rapport, dès l'ouverture de la session.

Mais on assure que, si M. Gambetta prend la présidence du futur ministère, il dessaisira le Sénat du projet actuel pour y substituer un nouveau projet conforme à ses vues personnelles et qu'il soumettrait en premier à la Chambre.

Le projet, en effet, que l'ancienne Chambre a voté sur l'initiative de M. Cazot, est un projet de circonstance, purement transitoire et

laissant entière la question de la réorganisation judiciaire. Or, c'est cette réorganisation que M. Gambetta voudrait opérer dès maintenant, dit-on, sans passer par l'étape intermédiaire que représentait le projet Cazot.

Dans cette réorganisation, les juges de paix joueraient un grand rôle; cette magistrature populaire, créée par la Révolution française, sortirait des limites trop étroites où l'enferme la législation actuelle et servirait de base au système qu'il s'agit d'établir.

Les attributions, et par suite la condition hiérarchique et pécuniaire des juges de paix, seraient étendues notablement, et on pourrait de la sorte supprimer plus facilement un certain nombre de tribunaux et de cours. On pourrait enfin étendre l'institution du jury aux tribunaux correctionnels.

Ces diverses réformes ont, on le comprend, besoin d'être coordonnées, encadrées dans un plan d'ensemble, ce qui serait évidemment impossible si le Sénat votait de son côté un projet et la Chambre un autre.

Il est d'ailleurs très facile d'opérer le dessaisissement du Sénat, un simple décret du président de la République, contresigné par le ministre de la justice et envoyé au président du Sénat, prononcera le retrait du projet de loi que le gouvernement jugera utile d'abandonner.

Cette procédure ne peut s'appliquer aux propositions émanées de l'initiative parlementaire; mais le projet de loi en question émanant du gouvernement, ce dernier reste toujours maître de le retirer quand il veut.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 18 octobre

L'EXPÉDITION DE TUNISIE

Nous avons annoncé que M. de Roys, député républicain de l'Aube, se proposait d'interpeller le ministre de la guerre à la rentrée au sujet de la mauvaise organisation donnée, au début de l'expédition aux services administratifs de l'armée de Tunisie.

Nous apprenons d'un autre côté, que M. Amagat, le nouveau député républicain du Cantal, se propose d'interpeller au sujet de l'état sanitaire du corps expéditionnaire de Tunisie.

On sait que M. Amagat est agrégé de la Faculté de médecine de Montpellier, où il était chargé du cours l'année dernière.

D'autres interpellations encore sont annoncées relativement aux affaires de Tunisie; aussi paraît-il probable que la Chambre voudra les réunir toutes en un débat unique, qui pourra être ainsi mieux coordonné et dont les résultats seront certainement plus profitables.

On parle même de joindre également à ce grand débat la discussion qui aura lieu nécessairement sur la question des dépenses qu'a entraînées l'expédition et des moyens par lesquels le gouvernement a affecté les crédits ordinaires du budget de la guerre à cette opération exceptionnelle.

LE BUDGET DES CULTES

Si la Chambre ne résout pas promptement la question religieuse, les cercles radicaux des départements sont décidés à organiser un pétitionnement pour réclamer énergiquement la suppression immédiate du budget des cultes et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

LES ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER

Un comité vient d'être constitué par les mécaniciens, chauffeurs, chefs de train, conducteurs des divers réseaux, sous la présidence honoraire de M. de Janzé, ancien député.

Ce comité, qui centralisera les renseignements fournis par les agents en service sur tous les points du réseau français, et les contrôlera, a pour mission d'appeler l'attention de la Chambre et du Sénat sur les mesures législatives les plus impérieusement réclamées par l'intérêt solidaire des agents et du public.

LA RÉVOLUTION EN IRLANDE

Londres, 18 octobre. — La question irlandaise prend de graves proportions.

Tous les officiers en congé et dont les régiments tiennent garnison en Irlande ont reçu l'ordre de rejoindre immédiatement leurs corps.

Hier, dans l'après-midi, un meeting public, auquel assistaient 4,000 personnes, a été tenu à C'erkennell Green, sous les auspices de la fédération démocratique, pour protester contre l'arrestation de M. Parnell et autres personnages marquants de la Land League.

On y a voté une résolution condamnant les procédés arbitraires et tyranniques du gouvernement.

D'autres meetings se sont tenus aussi à Birmingham et à Leeds; ils étaient composés surtout de radicaux extrêmes et d'Irlandais et ont adopté avec quelque tumulte des résolutions hostiles au gouvernement.

Quelques escarmouches ont encore eu lieu hier soir à Dublin entre la foule et la police, mais sans conséquences graves. Plusieurs attroupements se sont formés autour de la prison de Kilmainham et ont acclamé M. Parnell et les autres prisonniers.

Dublin, 18 octobre. — Les troubles ont continué la nuit dernière à Dublin, et sur plusieurs points, il y a eu plusieurs blessés. Un régiment de la garnison de Chatham a reçu l'ordre de partir immédiatement pour Dublin.

Une partie de la corporation de Dublin a adopté une résolution demandant le droit de cité pour M. Parnell.

Les précautions sont prises pour assurer la dé-

fense du château de Dublin où les bureaux du gouvernement sont établis.

Les postes militaires ont été renforcés pour réprimer toute nouvelle tentative d'émeute.

EN AFRIQUE

Les armements

Toulon, 18 octobre. — Les trois bataillons des 87, 119 et 128 ont été passés en revue de départ par le lieutenant-colonel Robillard.

Ces troupes, formant un effectif de 1,672 officiers et soldats, ont été embarquées sur les transports de l'Etat le Tarn et la Corrèze, à destination de la Tunisie.

Nouvelles du Sud Oranais

Alger, 18 octobre. — Les caïds des Djambaa voudraient rentrer sur notre territoire; beaucoup de leurs gens s'y opposent. Ils ont commencé à porter leurs campements vers Tigri et vers l'Oued-Hallout; on pense que c'est pour s'éloigner de Si-Sliman, dont ils craignent un coup de main.

Bou-Amema aurait envoyé comme présent un cheval de gala à Sidi-Kaddour, qui serait venu lui rendre visite avec des cavaliers de Braben et de Beni-Menia à Aldja. On ignore le but et le résultat de cette entrevue.

Le bruit court que les Chambaa auraient pillé une caravane des Amours, qui allait au Gourara.

On annonce de Mascara que Si-Sliman aurait l'intention de se rapprocher de Bou-Amema. Ils se seraient donné rendez-vous dans la région de Tigri. Si-Sliman serait résolu à razzier, à la première occasion, le convoi de la colonne de Mecheria, qu'il fait surveiller. Les hostilités seraient sur le point de recommencer entre Si-Sliman et les Ouled-el-Hadj.

L'attitude de Si-Sliman

Oran, 18 octobre. — Le général Colonieu annonce que Si-Sliman serait parti en razzia dans une direction encore inconnue. Les émissaires de la subdivision de Tlemcen donnent comme probable une incursion prochaine de Si-Sliman sur notre territoire.

On croit que Si-Sliman serait en ce moment à une journée au sud-ouest d'Oglat-Cédra. Il se joindrait aux Beni-Guil pour attaquer les Chaoua ou les maintenir en respect, car il craint d'être razzé par eux.

Une lettre du caïd des Meghaoulia confirme les renseignements précédents au sujet de Si-Sliman, qui se serait joint aux Beni-Guil pour tenter un coup de main sur les Hamians.

D'après des renseignements de Sebden, Si-Sliman aurait donné rendez-vous à Bou-Amema à Tigri.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES

91

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPODOCE

I

Cependant, un ouvrier venait de rapporter le sac. Maître Dauman avait escaladé la charrette et s'y était installé sur un peu de paille. Norbert s'assit lestement sur un des limons, les jambes pendantes. Et mit ses chevaux en marche.

Le président gardait le silence. Il cherchait pour entrer en conversation, quelque phrase banale qui n'éveillât pas la prudence du jeune Champdoce.

Il faut que vous vous soyez levé bien matin, monsieur le marquis, commença-t-il enfin, pour avoir fini à cette heure.

Le jeune homme ne répondit pas.

Monsieur le duc votre père, continua Dauman, a une meilleure chance d'avoir un fils comme vous. Ah! j'en suis sûr qui voudraient être aussi heureux que lui.

Je n'en connais plus d'un dans Bivron, qui souvent dit à leurs enfants : « Prenez donc exemple sur monsieur le marquis. Regardez s'il boude le travail et il a peur de se durcir les mains. Et pourtant il est noble, lui, si a de bonnes rentes, il ne tiendrait pas à lui de se croiser les bras. »

Un cahot de la charrette coupa la parole à « l'homme de loi », mais il ne tarda pas à reprendre :

— C'est qu'il n'y a pas à dire, il n'en est point qui vous valaient. Tout à l'heure, je vous regardais monter vos poches de bœuf, elles n'avaient pas l'air de peser sur votre dos plus qu'une plume. A part moi, je me disais : « Quelles épaules ! quelle poigne ! »

A une autre époque, Norbert eût été très sensible à cet éloge d'une vigueur dont il aimait à faire montre. En ce moment, il lui déplut et l'irrita autant qu'une insulte.

Le brutal et inutile coup de fouet dont il sangla son limonier trahit sa colère.

— Allons, monsieur le marquis, poursuivit Dauman, le proverbe a bien raison : « Bonne vie fait bonne santé et bourse pleine. » C'est ce que je réponds à ceux qui essayent de vous railler, parce que vous êtes sage comme une demoiselle. Cela vaut un peu mieux que d'être un tas de godelaureaux et de jolis coeurs de ma connaissance, amis du billard, de la ribote et du reste, qui jouent, qui ont des maîtresses, qui font la vie, quoi qu'il s'amuse !

Tout ce verbiage, débité d'une voix faïe, exaspérait Norbert.

— Eh !... je ferais comme eux, si je pouvais, s'écria-t-il.

— Plait-il ?... interrogea le président, qui avait parfaitement entendu.

— Je dis qu'on vit comme on peut et non pas comme on veut, et que si j'étais libre, si j'étais mon maître, si j'avais de l'argent...

Il n'achèvera pas, mais il en avait dit précisément assez pour éclairer Dauman.

Un éclair de joie brilla dans son oeil terne.

— Je sais à présent, pensa-t-il, où le bât le blesse. Je puis le mener loin, ce joli garçon, et faire maigre et pleurer au duc de Champdoce l'idée

qu'il a eue de se mêler de ma vie privée. Mais voyons si je ne m'égare pas.

Et, entre haut et bas, d'un ton de commisération hypocrite, il murmura :

— Ah ! il y a des parents qui sont aussi par trop sévères.

Un geste brusque de Norbert lui apprit qu'il n'avait pas fait fausse route; aussi est-ce avec plus d'assurance qu'il poursuivit :

— C'est comme cela dans ce bas monde. Quand le diable devient vieux, il se fait ermite. Le crâne se pèle, le sang se refroidit dans les veines, et on ne se souvient plus du temps où on avait des cheveux et du feu à revendre. On oublie qu'il faut que jeunesse se passe et qu'il est bon pour la santé des gens de s'amuser, de se dissiper, de jeter leur gourme. Votre père, à vingt-cinq ans, n'était pas ce qu'il est aujourd'hui.

— Mon père !...

— Lui-même. On ne s'en douterait guère... Eh bien ! interrogez ses amis, ils vous en conteront de drôles.

La charrette atteignait la grande route.

— Nous voici arrivés, monsieur le marquis, dit Dauman; comment vous remercier ? Ah ! si vous voulez me permettre de vous offrir un verre de vrai cognac, quel honneur pour moi !

Norbert hésita un moment. Une voix secrète lui disait qu'il faisait mal, qu'il devait refuser, il ne l'écouta pas. Il arêta ses chevaux et suivit le « président ».

La maison de maître Dauman annonçait l'aisance.

Il y était servi par une vieille femme étrangère comme lui au pays, dont le rôle près de lui n'était pas nettement défini, et qui jouissait d'une exécrable réputation, malgré ses apparences dévotées.

Son cabinet, car il disait : « Mon cabinet, ni plus ni moins qu'un avocat ou un notaire, avait quelque chose de l'ambiguïté du maître.

Si d'un côté on voyait un bureau chargé de cartons verts, de l'autre on apercevait, rangés le long du mur, des sacs de blé, de seigle et de légumes secs.

Il s'y trouvait une bibliothèque bondée de livres de jurisprudence, et, aux solives du plafond, pendaient à des ficelles des paquets de fleurs sèches conservées pour la graine.

C'est d'ailleurs avec les démonstrations du respect le plus servile que le Président accueillait le fils du duc de Champdoce.

C'est dans son propre fauteuil, garni de cuir, qu'il le fit asseoir, et, après avoir échangé son chapeau contre un bonnet grec, il descendit de sa personne à la cave pour chercher derrière les fagots « ce qu'il avait de mieux ».

— Goutez-moi ça, monsieur le marquis, disait-il après avoir empli deux verres, c'est un propriétaire d'Archiac qui m'a donné cette eau-de-vie lorsque j'étais dans les affaires, pour me remercier d'un grand service que je venais de lui rendre. Car j'en ai rendu, allez, des services, sans me vanter, quand j'étais huissier, et aussi depuis.

Il gardait son verre à la main, y trempait ses lèvres, faisait claquer sa langue, et répétait :

— Est-ce bon, hein ! Quel bouquet ! On n'en trouve pas à acheter de pareille.

Tout d'obsequiosité, de prévenances ne devaient pas être perdus.

Une demi-heure ne s'était pas écoulée que déjà le maître hypocrite avait confessé Norbert.

Jusqu'à un certain point le malheureux garçon était excusable.

Il traversait une de ces crises où se confie à quelqu'un est un besoin, un ineffable soulagement. De plus, il ignorait de quelle déconsidération était frappé le Président.

Il dit donc tout, sans restriction.

Et, pendant qu'il livrait ainsi ses plus secrètes

Au ministère de la guerre

Paris, 18 octobre. — Sur la demande du général Saussier, le général Japy a été autorisé par le ministre de la guerre à former une compagnie franche de 200 hommes pour surveiller les environs de Tunis.

Les hommes marcheront sans sacs et recevront une indemnité journalière de 0 fr. 25 par homme et de 0 fr. 50 par sous-officier.

Le ministre de la guerre vient d'autoriser le général Saussier à faire former des goums à notre solde par le colonel Allegro.

On leur fournira une ration journalière de vivres.

L'effectif de l'armée de Tunisie

Tunis, 18 octobre. — Le général Saussier, arrivé avant-hier, prendra le commandement de la colonne de Zaghouan.

Voici l'effectif de l'armée de Tunisie :

Le corps qui occupe Tunis compte 1,800 hommes.

A Ben-Bechir, il y a 2,265 hommes ;

A la Manouba, 2,000.

Le général Jean a 4,000 hommes à Testour.

Le général Philibert a 3,500 hommes à Bir-

rin.

A Sidi-ben-Hamida, le général Sabattier se

trouve à la tête de 4,500 hommes.

A Sousse, le général Etienne a 6,000 hommes.

800 hommes sont détachés à Sfax ;

1,200 à Djérba ;

1,300 à Gabès ;

1,200 à Ghardimaou ;

1,400 à Beja ;

1,400 au Kef ;

1,500 à Souk-el-Arba ;

1,600 à Fennana ;

3,000 à Ain-Draham.

L'armée d'occupation compte donc au total

36,965 hommes.

Rétablissement du chemin de fer

Paris, 18 octobre. — Le ministre de la guerre a reçu la

dépêche suivante :

Tunis, 17 octobre, soir. — Un train de répara-

tions est parti ce matin de Ghardimaou.

Il est arrivé à trois heures du soir à Medjez.

Les trains circulent entre Medjez et Tunis.

La section de Medjez-el-Bab à Tunis, n'ayant

jamais été endommagée, on voit que la ligne

entière du chemin de fer de Tunisie est rendue

à la circulation.

Capture d'espions

Tunis, 18 octobre. — Plusieurs indigènes, appartenant à la tribu des Mokranis, ont été

amenés ce matin sous bonne garde et livrés

aux autorités françaises. Ce sont des émissaires

de l'ennemi arrêtés à Zaghouan.

Dans cette dernière localité, deux espions ont

été fusillés sur l'ordre du général Sabattier.

On n'a encore retrouvé aucune trace de l'ar-

tilleur qui a disparu en voulant poursuivre un

cheval échappé. On craint qu'il n'ait été jeté

dans un puits. Le chef et les notables du vil-

lage de Milissin, près duquel l'enlèvement a

eu lieu, ont été mis en prison. Il est probable

que le village sera l'objet d'une exécution mi-

litaire.

Nouvelles diverses

Paris, 18 octobre. — Suivant une dépêche de Constantinople, en date du 26, publiée par

les journaux anglais, les forces turques à Tri-

poli seraient élevées à 30,000 hommes.

— Les colonnes qui marchent sur Kairouan

seront, dit-on, devant la ville, du 25 au 28

octobre.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Paris, 18 octobre.

Il se confirme que le gouvernement italien aurait l'intention de demander une nouvelle prorogation de trois mois de son traité de commerce avec la France.

On sait que, d'après la loi votée par la Chambre des députés avant de se séparer, le gouvernement français ne peut accorder une prorogation semblable, s'il n'a pas la certitude de voir abriter les négociations.

Si donc il accorde la prorogation demandée, on peut considérer le traité comme conclu.

On lit dans le Journal de Genève :

Malgré toute la célérité que le conseil fédéral s'empresse, de son côté, d'y apporter les négociations avec la France pour le renouvellement du traité de commerce ne marchent pas aussi vite que certains journaux se plaisent à le dire.

Loin d'être terminées, comme le prétend le Bund, je sais de source sûre que jusqu'ici il n'a été examiné que les réclamations, de la Suisse, et cela seulement en premier débat. Quand aux demandes que la France formule de son côté, elles n'ont pas été même abordées.

— On assure d'autre part que les négociations pour le traité de commerce entre la France et la Suisse sont terminées et qu'il ne reste plus que quelques formalités à régler.

Le conseil fédéral suisse doit discuter cette semaine les nouvelles instructions à donner au représentant de la Suisse, M. Kan.

On lit dans le Nord :

On nous écrit de Paris que les bonnes dispositions que les délégués français avaient manifestées au début des négociations, alors qu'on ne traitait que des généralités, semblent se modifier à mesure que l'on aborde les points les plus importants du traité de commerce. On sait du reste que M. Tirard a en partie les mains liées par les nombreux engagements qu'il a pris vis-à-vis des Chambres, surtout au cours des débats de la commission du tarif général, et auxquels il ne pourrait se soustraire sans mécontenter le commerce français.

Un de nos confrères a annoncé qu'il avait été question des marbres et des houilles dans les conférences franco-belges. D'après nos informations, cette assertion est parfaitement exacte pour ce qui concerne les marbres, on espère pouvoir obtenir une diminution assez sensible sur les droits qui frappent leur entrée en France. Des houilles, en revanche, il n'a pas été question encore.

Les négociations se poursuivent activement ; les délégués se réunissent presque tous les jours.

Les efforts des délégués belges tendent à obtenir une prorogation du traité actuel. Aussitôt la prorogation obtenue, ils quitteraient Paris ; les pourparlers seraient repris ultérieurement.

En somme, il résulte des derniers renseignements qui nous sont parvenus que les négociations ne prennent pas l'allure que leur début faisait espérer.

Informations

Paris, 18 octobre.

Actes officiels

L'Officiel de ce jour publie :

Les nominations suivantes :

M. de Contoul est nommé ministre plénipotentiaire de deuxième classe et envoyé extraordinaire à Mexico, en remplacement de M. Boissy d'Anglas.

M. Ferand, consul à Tripoli, est nommé consul général dans le même poste.

M. Lavertu est nommé consul général à Naples ; M. Ordega, à Anvers ; M. Boyard, à Trieste.

M. de Labarre est nommé consul à Saint-Petersbourg.

M. Duhamel est nommé percepteur au 11^e arrondissement.

Réunions politiques

Depuis plusieurs jours, des réunions d'hommes politiques, auxquelles assistent des ministres, des sénateurs et des députés, ont lieu rue de Valenciennes.

M. Gambetta est l'âme de ces conférences.

L'élection du 10^e arrondissement

Le comité électoral du 10^e arrondissement vient de publier un programme divisé en deux parties : programme politique et programme économique.

M. Yves Guyot, conseiller municipal de Paris, a

signé le programme qui lui a été présenté par la commission provisoire.

Les Allemands à Paris

La colonie allemande dont on n'avait plus parlé depuis longtemps commence à s'agiter à Paris. Elle a formé un cercle qui s'occupe des questions du jour et qui n'hésite pas à se réunir dans le quartier Saint-Honoré, à l'occasion de certains anniversaires patriotiques qui auraient lieu de froisser notre susceptibilité.

Ces jours-ci, l'un des principaux membres a proposé de fêter le 26 du mois courant l'entrée dans sa 83^e année du feld-marchal de Moltke.

La catastrophe de Charenton

L'instruction de l'affaire de la catastrophe de Charenton est maintenant entre les mains des experts, auxquels M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, a remis copie de son rapport.

Dans quelques jours, les experts commis par la justice et ceux de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée seront entendus contradictoirement par M. Heurteloup, juge d'instruction.

La défense de Châteaudun en 1870

La ville de Châteaudun a célébré hier, mardi 18 octobre, l'anniversaire de sa vaillante défense contre l'armée prussienne.

On n'a pas oublié qu'un corps de mille francs-tireurs, secondés par cent francs-tireurs nantais et girondins et par la garde nationale de la ville, tint tout le jour contre une armée de 25,000 hommes et du canon.

Pour s'emparer de la ville, les Prussiens durent incendier, avec des obus à pétrole, tout le faubourg de Paris.

Un banquet patriotique a eu lieu hier soir, à heures, hôtel du Bon-Laboureur.

Le préfet d'Eure-et-Loire, le général commandant le 4^e corps d'armée et plusieurs autres notabilités assistaient à la célébration de ce glorieux anniversaire.

Petites Nouvelles

On annonce qu'un entretien doit avoir lieu cette semaine entre M. Teisserenc de Bort, ex-ambassadeur de la République française à Vienne, et M. Gambetta qui l'a fait appeler.

Aussitôt après son mariage avec Mlle Grévy, M. Wilson donnera sa démission de sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances et rentrera à la Chambre comme simple député.

M. Thomas, candidat républicain, a été élu conseiller général de l'Hérault pour le canton de Cette, par 2,287 voix. M. Thomas remplace M. Salis, qui, à la suite de son élection comme député, a donné sa démission de conseiller général.

Le journal le Mot d'Ordre dément la nouvelle annonçant que son collaborateur, M. Emile Richard serait candidat aux élections municipales dans le quartier de Charonne.

M. Marmottan, député de Passy-Paris, vient de refuser aux électeurs sénatoriaux du Pas-de-Calais, l'offre qu'ils lui faisaient de le porter au Sénat.

On nous assure qu'un meeting radical doit avoir lieu dimanche prochain à Tours.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Mardi 18 octobre 1881

3 0/0.....	116 95	Crédit France..	865 »
5 0/0.....	89 65	Alpine.....	301 25
Italian.....	15 55	Panama.....	510 »
Turc.....	25 1/2	Lombards.....	349 87
Extérieure.....	381 87	Banque Paris..	805 »
Egypte.....	50 37	Lenderb. Autr..	» »
Chemins Ottom.	731 25	Rio.....	633 75
Banque Ottom..	2347 »	Impériale.....	1210 »
Union.....	» »	id. nouv.....	1215 »

Etranger

Suisse

Election d'un député au Grand Conseil

Lausanne, 18 octobre. — Voici le résultat de l'élection d'un député au Grand-Conseil qui a eu lieu hier à Lausanne :

Votants, 1099 ; majorité, 545.

M. Ernest Ruchonnet, 897 voix.

M. Adrien Dénivel, qui avait décliné toute candidature, a réuni 56 suffrages.

Angleterre

Les événements de l'Afghanistan

Londres, 18 octobre. — Le Times, parlant des derniers événements dans l'Afghanistan, déclare qu'on peut aujourd'hui espérer que ce pays, pacifié et uni, sera assez fort pour servir de barrière à la frontière nord-ouest de l'empire indien.

on tâche de l'y contraindre légalement. Rien de si commun dans les grandes familles.

Il avala une gorgée d'eau-de-vie, et ajouta :

— Mais dans l'espèce, il faut songer à autre chose, nous ne sommes pas majeur.

Maître Daumon embrassait toujours avec une telle chaleur la cause de ses clients, que confondant leur personnalité et la sienne, il disait : Nous.

— Nous avons dix huit ans, et nous voulons échapper à un père dont la folie nous opprime. D'abord, nous pouvons nous engager comme soldat.

— C'est toujours une ressource.

— Pityable, monsieur le marquis, croyez-vous. En second lieu, nous pouvons adresser une plainte à monsieur le procureur du roi — il souleva son bonnet grec.

— Une plainte ! Certainement. Pensez-vous que le législateur n'a pas prévu le cas où un père abuserait de son autorité ? Déterminez-vous.

Après un moment de silence calculé, Daumon reprit :

— Nous pourrions, dans une plainte que je rédigerais et que vous recopieriez, exposer au juge que nous ne sommes pas élevés selon notre condition, qu'on nous a privés des bienfaits de l'instruction, qu'on nous utilise comme domestique. Votre père vous a-t-il frappé quelquefois ?

— Jamais.

— N'importe, nous le mettrons tout de même. Ah ! nos conclusions seraient écrasantes pour les défenseurs.

« Desquels faits, dirions-nous, patents et notaires, « toute la contrée dépose, car, bien que notre père « y possède pour plus de deux millions de proprié- « tes, nous y étions l'objet de la pitié de tous, à ce « point que, dans la commune de Bivron, on ne « désigne guère que sous la dénomination du « pe- « tit sauvage de Champdore... »

Les Afghans, ajoute l'organe de la Cité, seront bien disposés envers nous parce que nous leur avons promis que nous n'avons aucun dessein de conquête sur leur pays et que nous ne demandons pas mieux que de leur laisser en aucune façon dans leurs affaires intérieures, ils ne le croiront guère de la part de l'Angleterre, quelle puissance à laquelle ils pourraient avoir affaire.

Russie

L'organisation de l'armée

Petersbourg, 18 octobre. — Le projet de former de grandes armées territoriales vient d'être abandonné définitivement. L'armée sera réorganisée d'après le système prussien.

Le décret qui introduit, dans les provinces de la Russie, l'organisation provinciale russe, abolit les troupes de ces provinces et porte en même temps un coup mortel à l'influence de la noblesse allemande.

Le ministre de la guerre a demandé aux femmes qui suivent les cours de médecine, l'entrée des hôpitaux militaires, où ces étudiantes faisaient une propagande nihiliste.

Le Costume de femmes en Tunisie

Les femmes tunisiennes n'ont point, comme les Algériennes, le large pantalon turc, descendant jusqu'aux chevilles, mais un maillot. Elles ne portent point le haïc blanc, sous lequel les Mauresques d'Alger ont quelque chose de mystérieux, mais un affreux voile noir, l'adjar, leur enveloppant la tête, le haut du corps, et qu'elles tiennent écarté de l'aide des deux bras tendus horizontalement à la hauteur de la ceinture, afin de voir juste où elles marchent, ce qui est aussi disgracieux qu'incommode.

Les femmes des tentes sont vêtues, comme les Bédouines de la province de Constantine, d'un ample sayon de laine ou de cotonnade descendant jusqu'aux genoux, retenu à la taille par une ceinture, un bout de corde, une lanière de cuir, ou par un foulard enroulé. Ce sayon leur sert à la fois de chemise, de jupe et de robe ; elles n'ont ni bas ni souliers. Leur coiffure consiste en un lambeau de toile qu'elles portent à la ceinture.

On ne peut rien voir de plus primitif que ce costume, sous lequel ces femmes à la peau cuivrée, aux yeux noirs, aux dents blanches, trouvent presque toutes le moyen d'être jolies et de montrer des formes dignes de la statuaire antique.

Les femmes israélites s'habillent d'une façon infiniment plus coquette. Elles portent une chemise de gaze légère et transparente, à manches larges, étroite de corps, et dont la partie inférieure, courte, se cache sous un pantalon de soie blanche, pour les riches, de simple calicot pour les pauvres, aussi collant qu'un maillot et brodé très richement depuis l'endroit qui forme guêtre, au-dessus du genou jusqu'à la cheville, où il se termine. Sur ces vêtements se jette une tunique semi-ajustée, sans doublure, avec bretelles en guise de manches pour la retenir aux bras, très échancrée sur la poitrine, s'entr'ouvrant assez pour laisser distinguer sur la chemise de gaze des formes qu'elle ne dissimule nullement.

Les soieries les plus légères, les couleurs les plus éclatantes sont employées pour cette élégante tenue. La coiffure est faite d'un foulard trame d'étoffe à l'égyptienne, au sommet du la tête, sur des cheveux faux, car le mosaïsme interdit aux femmes mariées de faire parade de leur chevelure. Les dames israélites respectent ce précepte et font venir de Paris ou de Marseille des chignons, des bandeaux qui leur servent à étudier les rigueurs de la prescription. Pour chaussures, elles ont d'élégantes mules de maroquin ou de velours brodées d'or, constellées de pierreries quelquefois, et sans talons.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « REPUBLICAIN » DU RHONE

LOIRE

Un arrêté sur les tramways

Saint-Etienne, 18 octobre. — Le service des tramways à vapeur devant s'ouvrir très-prochainement, le maire de St Etienne vient, en cette prévision, de prendre un arrêté qui réglemente très-sévèrement la circulation des voitures et des tramways eux-mêmes.

pensées, les pires, Dauman, en dedans, jubilait, mais il gardait la tristesse grave du médecin qui, appelé en consultation, reconnaît une maladie dangereuse.

— Tout cela est affreux, répétait-il, terrible. Jeune homme infortuné ! N'était le respect que je dois à M. de Champdore, — il porta la main à son bonnet grec, — je dirais qu'il ne jouit pas de la plénitude de ses facultés intellectuelles...

Un enfant tel que Norbert pouvait-il se défaire de preuves si manifestes de la plus sincère commisération ?

— Et voilà où j'en suis, disait-il avec des larmes de rage dans les yeux. Ma destinée est écrite ; mes efforts n'y changeraient rien. Je dois me résigner à mon sort, à moins...

Il s'interrompit un instant, et d'une voix sourde, les dents serrées, il ajouta :

— A moins que je n'en finisse avec la vie ! Ne vaut-il pas mieux mourir dans la terre que de végéter ainsi ? Ne vaut-il pas...

De nouveau il s'arrêta, profondément étonné du bon sort qui, épanouissant les lèvres minces du sieur Dauman, découvrait ses dents noires.

— Ah ! s'écria-t-il, vous pensez que ce sont là des propos d'enfants ?

— Dieu m'en préserve ! monsieur le marquis. Vous avez trop souffert pour ne pas songer aux partis les plus désespérés. Seulement on ne doit pas parler ainsi quand on a dix-huit ans, quand on a devant soi le plus magnifique avenir !

— L'avenir ! interrompit Norbert que ce seul mot mettait hors de lui, que me parlez-vous d'avenir, quand mon supplice peut durer dix ans, vingt ans...

— Monsieur le marquis exagère...

— En quoi ? Mon père est jeune...

— D'accord, vous ne vivrez pas près de lui, voilà tout. Ne serez-vous pas majeur dans trois ans ?

N'avez-vous pas alors le droit de réclamer l'héritage de votre mère ?

A l'air stupéfait de Norbert, le Président vit bien que le jeune homme était plus « innocent » encore qu'il ne l'avait supposé, et qu'il venait de lui apprendre une chose dont il n'avait pas même l'idée.

Il regretta d'avoir été si prompt, mais il s'était trop avancé pour ne pas continuer.

— Un homme, à sa majorité, monsieur le marquis, peut disposer de sa personne et de sa légitime. C'est la loi. Or, il vous reviendra de feu madame la duchesse — il salua — assez de bien pour mener une belle vie.

Norbert semblait n'entendre plus.

— Jamais je n'oserais rien réclamer à mon père, murmura-t-il.

— Cela, je le conçois. Monsieur le duc, quand il est en colère, ne se connaît plus. Mais on ne fait pas ces commissions-là soi-même. On donne des pouvoirs à un notaire qui se charge des démarches et reçoit s'il y a lieu les coups de bâton fourchés. Les coups se comptent à part ; c'est prévu par le Code, livre III, article 222, un mois à deux ans. C'est donc au plus trois ans que vous avez à patienter.

— Jamais je n'attendrai jusque-là, répondit Norbert, et j'en finirai si je ne trouve un moyen de me soustraire à cette tyrannie.

— Heureusement, il y a des moyens...

— Vous croyez, Président ?

— J'en suis sûr, monsieur le marquis, et je me permettrais de vous les indiquer. Que n'êtes-vous majeur ! ce serait simple comme bonjour. Vous iriez trouver un avoué qui vous rédigerait une requête en interdiction ; cela... selon le succès.

— Oh !...

— Pardon, monsieur le marquis, mais cela se fait tous les jours. On a un papa qui ne peut se décider à laisser jouir ses enfants de ce qu'il a, alors, dame !

CHOSSES & AUTRES

Voyage d'une carte postale

Un certain « club du Maniglet » à La Chaux-de-Fonds, avait eu l'idée, à la suite d'un pari, d'envoyer une carte postale faire le tour du monde et le club s'y prit à peu de frais avec une simple carte postale suisse affranchie de 20 centimes, adressée à MM. Maniglet et Cie, 13, rue de la Baïance; ils se bornaient à y ajouter les indications suivantes : Marseille, France; Gaire, Egypte; Bombay, Inde; Hong-Kong, Chine; Yokohama, Japon; San-Francisco, Californie; New-York, Etats-Unis. Retour à MM. Maniglet et Cie, à La Chaux-de-Fonds (Suisse).

Le tour a été complété par cette recommandation en anglais :

MM. les maîtres de poste sont priés de faire suivre. La dite carte est bien revenue, mais seulement à la fin d'août; elle portait le timbre de Marseille, 3 avril 1881, et le 9 avril, Suva, 12 avril, Bombay, arrivée 26 avril, départ 27 avril, Hong-Kong 20 mai, Yokohama arrivée 6 juin, départ 11 juin, San Francisco 27 juin; à New-York la poste avait séquestré et le 15 août l'avait enfin relâchée, insérée dans un formulaire américain et une inscription postale que l'expédition de pareilles cartes est contraire aux lois de l'Union postale.

Au-dessous, en français, un avis de la poste allemande, daté de Cologne, 23 août, priant le bureau de poste de La Chaux-de-Fonds, d'indiquer l'envoyeur de la dite carte postale, que la réexpédition des cartes, destinées seulement à faire le tour du monde, n'est plus permise.

Avis à qui de droit.

Les noms géographiques

M. Léon Bigot publie depuis quelque temps, pour les journaux ayant traité avec la Société des gens de lettres, des « Revues mensuelles d'histoire et de sciences historiques » où il rend compte des progrès accomplis dans la connaissance du passé et, aussi, dans cette science, toujours jeune, qui s'appelle la géographie.

A propos de géographie, notre confrère fait revivre, dans sa dernière Revue, la lettre qu'il a adressée à la Société de géographie de Paris, en 1879, au sujet de la prononciation et de l'orthographe des noms géographiques. Il a fait relire, dit-il, cette lettre dans une séance d'une association spécialiste, la Société d'enseignement secondaire. Il ajoute que sa lettre, très brève, pourrait être augmentée de commentaires nouveaux :

On ne saurait oublier, ajoute-t-il, les mots : Ratisbonne et Bde (exemples frappants), qui ne désignent rien à un

Allemand, et qui, selon nous, sont les noms de deux villes que leurs habitants appellent RIGENSBURG et BASEL. J'ai cité en outre, une imprécision de voyageur, dont j'ai été témoin : un Français contant, en gare de Torino, — Turin, pour les amateurs de l'ancienne école. — Genève (Genève) avec Geneva (Genève).

Il y a là, ce me semble, une importante réforme à faire dans l'Université, dans l'enseignement public : puisse cette Revue, que de nombreux confrères veulent bien reproduire, gagner des adhérents à ma méthode, qui est la méthode rationnelle !

Il est vrai que l'on pourra toujours me dire qu'il est impossible à un historien d'être polyglotte; d'accord; aussi bien ne lui demandé-je pas de parler l'anglais comme feu Disraeli, l'allemand comme défunt Henri Heine, l'italien comme Garibaldi; mais il est possible à tout le monde de parler par à peu près, ou tout au moins de respecter l'absolue intégrité de l'orthographe étrangère, dans les noms géographiques, et de prononcer en français, comme cela s'est fait dans le langage du pays; de cette façon, il y aura toujours un point de repère pour l'étranger !

Le carnet de M. Alfred Bougeart

Voici quelques notes détachées du carnet de M. Alfred Bougeart :

La plus grande partie du temps que nous trouvons trop court se passe à projeter ce que nous en ferons.

Il faut bien croire que l'amour exclusivement sensuel est de peu de valeur, si l'on en juge par le prix qu'en demandent les malheureuses du coin de la rue.

Nous exigeons impérieusement qu'on nous écoute, et, comme les enfants, nous ne disons jamais plus de sottises que quand on nous écoute le plus.

La situation la plus embarrassante est celle où vous place un homme qui se critique lui-même, parce qu'on pense ordinairement tout ce qu'il dit sans être bien certain d'être de son avis.

Valeur de la monnaie tunisienne

Notre expédition en Tunisie et les conséquences qui peuvent en résulter donnent un intérêt d'actualité aux renseignements suivants sur la valeur des monnaies de la Régence, sur la capacité et l'étendue de leurs mesures, ainsi que sur les poids généralement employés.

La pièce de monnaie tunisienne la plus petite pour la dimension et la plus basse est en cuivre; on la nomme « sous » (souk) (monnaie), et par abréviation « sous ». Elle est si rare qu'on peut la considérer comme ayant disparu de la circulation, ainsi que le demi-aspre, dont on tient compte cependant dans les opérations de change.

On peut voir dans ce fait un indice du renouveau progressif des denrées et des marchandises de bas prix, qui a rendu inutiles au petit commerce ces dernières divisions de la piastre.

L'aspre, que les indigènes appellent « aspri », se subdivise en douze demi-aspres; il en faut cinquante-deux pour former la valeur de la piastre. La kharroube ou garouba équivaut à trois aspres un quart; c'est la seizième partie de la piastre. Le poids des anciennes kharroubes était de 15 grammes.

La piastre, désignée en Tunisie par le nom de rial, est une pièce d'argent de bas aloi, qui vaut 16 kharroubes, mais elle a subi plusieurs variations, tant pour le poids que pour le titre. En effet, le poids des anciennes piastres était de 15 grammes et un peu plus d'un quart de gramme, tandis que celui des nouvelles n'est que de 11 grammes et moins d'un demi-gramme. Le titre s'élevait précédemment à 0,404, et maintenant il n'est que de 0,2874.

Depuis un demi-siècle, on a frappé à Tanis des pièces d'un plus grand module, et qui représentent deux piastres; elles portent le nom de rilaïn, et ne diffèrent des précédentes que par la dimension et par la date. Cette double piastre est reçue pour une valeur de 1 fr. 60.

Le rilaïn, pièce d'or à peu près semblable au sequin de Venise, mais moins épaisse, avait autrefois la valeur de quatre piastres et demi, suivant le cours légal; mais, par les raisons énoncées plus haut, son prix s'est élevé sur la place de Tunis à cinq piastres et sept huitièmes et dans les changes de Marseille, à 6 fr. 25.

Enfin on appelle le demi-sequin nous-soulaïn, et le quart rousoulaïn.

Mots de la fin

A l'école primaire :
— Mon petit Jules, voulez-vous nous dire ce que c'est que le ciel ?
— Monsieur, c'est le plafond de la terre.

Un reporter, se rendant en province pour l'exécution d'un criminel, lie conversation avec son voisin de compartiment.

Il lui raconte complaisamment qu'il est journaliste et qu'il genre d'articles il fait.
— Moi, monsieur, répond son interlocuteur — je ne fais que les articles de tete.
C'était le bourreau.

Un monsieur se présente au bureau de poste restante.
— Il doit être arrivé ici une lettre pour moi, dit-il à l'employé.
— Quel est votre nom ?
— Tiens, parbleu, vous le verrez bien sur l'enveloppe !

SPECTACLES DU 19 OCTOBRE

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui mercredi, la Fille du régiment, opéra comique.

que en deux actes. — Maître Pathelin, opéra comique en un acte.

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui mercredi, Un Voyage d'agrément, vaudeville.

Théâtre-Bellecour

Aujourd'hui mercredi, 5^e représentation des Mystères de Paris, à 8 h. 1/2 du soir.

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2

Orchestre sous la direction de M. Léona

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées d'opéra.

BOURSE DE LYON

Du 18 Octobre 1881

Actions	Cours	Actions	Cours
3 1/2 %	84 15	1 1/2 %	100
4 1/2 %	100	1 1/2 %	100
5 %	100	1 1/2 %	100
6 %	100	1 1/2 %	100
7 %	100	1 1/2 %	100
8 %	100	1 1/2 %	100
9 %	100	1 1/2 %	100
10 %	100	1 1/2 %	100
11 %	100	1 1/2 %	100
12 %	100	1 1/2 %	100
13 %	100	1 1/2 %	100
14 %	100	1 1/2 %	100
15 %	100	1 1/2 %	100
16 %	100	1 1/2 %	100
17 %	100	1 1/2 %	100
18 %	100	1 1/2 %	100
19 %	100	1 1/2 %	100
20 %	100	1 1/2 %	100

Le rédacteur gérant, P. ANNEQUIN.

Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône
18, quai de l'Hôpital.

ANNONCES

DÉPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de Salsaparrille QUET, agit sur toutes les maladies contagieuses : Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Eczéma, Rougeurs, Démangeaisons, Boutons, Gouttes, Rhumatismes, toutes les affections des humeurs, vices de sang, etc., etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des saignées.

A Lyon, à la pharmacie Ph. QUET, 115, rue de la Préfecture, 5.

INJECTION BARRAJA

VRAIE INFALLIBLE
Seule et unique au monde, guérissant les maladies secrètes les plus rebelles. Prix : 4 fr. — Cours : La Roche, 115, Lyon 1881.

A LOUER IMMÉDIATEMENT

UN LOCAL

sis quai de l'Hôpital

Comprenant un magasin au rez-de-chaussée et plusieurs pièces à l'entresol.

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

PLUS DE TÊTES CHAUVES

MAU MALLERON, seul inventeur des brevets n° 107, les appareils de fabrication. Hautes récompenses, 24 Médailles (20 en Or) l'année 1879. Spécial du cuir chevelu, arrêt immédiat de la chute des cheveux, repousse certaine à tout âge (forfait). AVIS AUX DAMES : Conservent et croissent de leur chevelure, même à la suite de couches. Gratis renseignements. F. MAU MALLERON, chimiste, 2, rue de Rivoli, 25. AVIS IMPORTANT. Une dame applique à son cabinet un procédé chimique inefficace qui enlève immédiatement et dureté et disgrâceux ch. les dames, ne se paie qu'après succès. On peut appliquer soi-même. Notice. 2^e Pas de Couronne à Paris.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN

A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.

CAPITAL : 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

MAISON FONDÉE EN 1863

AGENCE DE PUBLICITÉ

V. FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort — LYON

AFFICHES PEINTES SUR MUR A LYON

TARIF

Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres.	20 fr
Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessus de cent mètres.	5
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres.	15
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie de plus de cent mètres.	10

Les traités sont établis pour une durée de trois ans au moins

QUINQUINA BRAVAIS

Extrait liquide concentré de Quinquina

TONIQUE, APÉRITIF, RECONSTITUANT

Préparé avec des écorces choisies et titrées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.

Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Irritations d'estomac, Guerit : Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Mévres rebelles.

DÉPÔT A PARIS : 10, rue Lafayette et 30, av. de l'Opéra

On trouve également le Quinquina Bravais et les Baux Minérales Naturelles de l'Alsace, SOURCE du VERNET, etc.

LYON : Fournier, J. Grand, F. Guillermon, Monvenon, successeur, docteur Albin Meunier, Poizat, novon, Collet, pharm. Lardet, Signoud, successeur ; Antoine Lestra, Finat, Bouchard et Bourne, Simon Boussonet, Cherblanc et Cie, pharm. du Serpent, Mauguin, ph. des Célestins, Chapelle, Gonon frères, Verrière, Biétrix et Cie, Châtelain et Bartolein, Prudon, pharm. Barnoud, pharm. Centrale, Vignier, Achard, Senot, Pharmacie normale de Mezard et Dolez. — (Caire) Palisson et Alibert, Léoras.

ELECTRO-HOMÉOPATHIE-SCIENTIFIQUE

Thérapeutique nouvelle par le Dr L.-L. Lambert

Informations et renseignements à la Pharm. homéopathe, 45, r. République, en L.

GUÉRISON RAPIDE et SANS MERCURE des MALADIES SECRÈTES et des affections de la peau

Telles que : ulcères, contusions, écoulements, albuges, chancres, etc. S'adresser à la Pharmacie, 115, rue de la Préfecture, 5, Lyon, seul et unique dépôt, et par correspondance.

Dépôt Général

AMÉRICAIN

de Paris, 115, rue de la Préfecture, 5

PARIS

MONTRE

MONTRE tout argent à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

REMONTAGE à 100 fr.

HORAIRES GÉNÉRAUX DES CHEMINS DE FER

Service d'Été 1881

MATIN

PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	OMNIBUS	MIXTE
MARSEILLE	DÉPARTS	4,58	5,10	5,35	5,45	5,55	6,05
GENÈVE	DÉPARTS	4,16	5,32	7,20	7,35	10,05	10,20
BOURBONNAIS	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,45	9	11,45
BESANÇON	DÉPARTS	—	5,33	8,41	—	—	1,39
GRENOBLE	DÉPARTS	—	5,55	—	9	—	11,45
CHAMBERY	DÉPARTS	5	—	7,10	—	11,55	—
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	5,45	—	5,55	9	—	11,45
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,15	6,05	7,05	8,40	11	—
LES DOMBES	DÉPARTS	5,11	—	7,30	—	11,43	—
	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,21

SOIR

PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	OMNIBUS	MIXTE
MARSEILLE	DÉPARTS	2,31	2,50	4,38	5,28	5,40	5,50
GENÈVE	DÉPARTS	1,10	2,10	—	—	—	—
BOURBONNAIS	DÉPARTS	3,30	—	5	—	—	—
BESANÇON	DÉPARTS	2,40	—	3,22	—	—	—
GRENOBLE	DÉPARTS	—	—	—	—	—	—
CHAMBERY	DÉPARTS	4,39	—	—	6,16	—	—
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	—	—	5	—	—	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	12,12	2,10	3,33	4,58	6	—
LES DOMBES	DÉPARTS	—	1,44	—	3,45	—	—
	DÉPARTS	—	—	1,40	—	—	—